

REFONDATION DE L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE :

POSITIONS DE L'AGEEM

Association Générale des Enseignants des classes et Ecoles Maternelles publiques

Dans le cadre de la Refondation de l'Ecole de la République, l'AGEEM s'associe aux dernières recherches et réflexions. L'Association se positionne, une nouvelle fois, en réaffirmant la place de l'enfant de deux à six ans, au centre du dispositif école.

L'AGEEM insiste sur la nécessité de respecter toutes les étapes du développement moteur, émotionnel et cognitif de l'enfant, en cohérence avec ses rythmes biologiques et d'établir une cohérence éducative entre les différents professionnels intervenants auprès de l'enfant.

L'ENFANT AU CENTRE DES DISPOSITIFS

- **Respecter les espaces de l'enfant :**

Aménagements intérieurs et extérieurs des écoles maternelles suffisamment spacieux pour favoriser le développement des capacités de l'enfant.

Aménagements spécifiques pour répondre aux besoins des enfants (espaces moteurs, espaces de repos, espaces artistiques, culturels et sensoriels).

Aménagements respectueux de la sécurité, de l'hygiène et de l'intimité de chaque enfant.

Aménagements et réaménagements des espaces qui prennent réellement en compte des normes phoniques.

Aménagement esthétique du cadre de vie sans oublier des espaces naturels (pelouse, jardin, potager, arbres fruitiers...).

Aménagement de lieux différenciés pour les temps scolaires et périscolaires.

- **Respecter le rythme biologique de l'enfant en relation avec les travaux des chercheurs :**

Les plages horaires entre 8h.30 et 9h15 et après le déjeuner ne sont pas les moments les plus propices aux apprentissages, cf les travaux de François Testu, chronopsychologue,

- Pause méridienne : au moins 1h30 pour tous ;

- Sieste ou moment de repos après le repas – prendre en compte les différences entre enfants « petit ou grand dormeur ».
- Chez les enfants de 2 à 6 ans, il n’y aurait pas de plage horaire avec des pics de vigilance mais des alternances « pic–creux » réguliers à prendre en compte dans les activités proposées ; la vigilance n’est pas linéaire.
- Alternance temps scolaires et temps de vacances sur un rythme régulier.
- Mise en place d’une réflexion commune entre les différents acteurs (enseignants, ATSEM, animateurs, intervenants, personnel municipal...) sur les temps de la journée de l’enfant à l’école.
- Harmonisation des contenus proposés dans la journée de l’enfant entre les différents acteurs pour donner du sens aux activités.

ECOLE MATERNELLE : ROLE DE PREVENTION

- ✓ Afin d’optimiser la réussite, chaque enfant doit pouvoir bénéficier :
 - ✧ d’une aide RASED (Réseaux d’Aides spécialisées aux élèves en Difficulté) en particulier des maîtres G et psychologue, si besoin ;
 - ✧ de bilans médicaux à 3 et 6 ans (PMI et/ou médecine scolaire), obligatoires.
- ✓ L’enseignant doit pouvoir communiquer et s’appuyer sur l’aide d’experts :
 - MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
 - CMP (Centre Médico psychopédagogique) ;
 - CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique) ;
 - CATTP (Centre d’Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) ;
 - CAMSP (Centre Médico -Social d’Accueil Précoce) ;
 - SESSAD (Service d’Education Spéciale et de soins à Domicile)
 - Orthophonistes ;
 - Associations spécifiques aux différences (précocité, autisme...).
- ✓ Institutionnaliser des temps d’échange entre enseignants et enseignants spécialisés.
- ✓ Permettre des liens, des moments de rencontre entre les différentes instances et les partenaires qui entourent l’enfant.

PARTENARIAT POUR UNE COHERENCE EDUCATIVE :

L’AGEEM souhaite une cohérence éducative entre les différents adultes intervenants auprès de l’enfant : mise en garde sur la multiplicité des adultes (enseignants, personnel de restauration, animateurs garderie, périscolaire...) et sur la nécessité de mettre en place un code de vie commun à tous.

Dans ce cadre,

- l'AGEEM est signataire de l'appel de Bobigny :

http://www.villeseducatrices.fr/ressources/page/Appel_de_Bobigny_et_textes_complementaires.pdf

-l'AGEEM a rédigé différents carnets

- Guide à l'usage des parents (à commander sur le site AGEEM) ¹
- -Carnet « Scolariser les enfants de 2 à 3 ans » (à commander sur le site AGEEM) ¹



¹ Commande à envoyer à Céline LARPIN celine.larpin@wanadoo.fr www.ageem.fr

FORMATION DES ENSEIGNANTS

UNE FORMATION CENTREE SUR LE COEUR DU METIER

Enseigner en maternelle suppose de maîtriser des savoirs, savoirs faire et savoir être professionnels.

✓Les Savoirs

- Didactique des différents domaines d'activités de la maternelle ;
- Connaissance du développement de l'enfant ;
- Connaissance de la psychologie de l'enfant ;
- Recherche en lien avec la classe ;
- Formation à une réelle polyvalence de l'enseignant ;
- Connaissance du système éducatif français et son histoire ;
- Connaissance de l'histoire de l'école maternelle ;
- Connaissance de l'AGEEM ;
- Connaissance des différents modèles pédagogiques et mouvements pédagogiques et associations partenaires de l'école ;
- Connaissance des autres systèmes éducatifs.

✓Les savoir faire et les savoir être

- Gérer le groupe classe ;
- Aménager la classe, organiser le temps ;
- Savoir communiquer (avec les élèves, avec les enseignants, avec les parents)
· Pratiquer des activités artistiques : musique, chant, arts plastiques, théâtre afin de créer des situations d'apprentissages adaptées à de jeunes enfants ;
- Rendre lisibles les objectifs et les évaluer ;
- Fédérer une équipe autour de projets ;
- Partager et mutualiser des pratiques ;
- Connaître et pratiquer une langue étrangère ;
- Développer et faire reconnaître sa culture professionnelle.

Ces savoirs impliquent le développement de compétences qui relèvent d'un cahier des charges spécifique, au premier rang duquel s'impose la compétence de diagnostic des élèves. Celle-ci se manifeste dans les différentes phases de toute intervention (anticipation, mise en œuvre, retour) mais surtout dans le cours de l'action conduite.

Elle suppose des capacités d'observation des enfants et d'analyse de leurs activités, de leurs apprentissages, des progrès réalisés selon cinq registres précis :

- Le registre **pédagogique** : les règles mises en place et les enjeux éducatifs auxquels elles répondent ;
- Le registre **didactique** : l'impact des démarches, dispositifs et modalités de travail sur l'appropriation des apprentissages et les procédures d'évaluation ;
- Le registre **psychologique** : les obstacles ou les difficultés que les enfants sont susceptibles de rencontrer et de dépasser dans la dynamique temporelle, mais aussi les grands enjeux du développement des enfants ;
- Le registre **épistémologique** : la pertinence des contenus - explicites ou en filigrane - des tâches proposées par rapport aux élaborations intellectuelles ou pratiques en jeu ;

- **Le registre curriculaire** : les horizons et leurs enjeux d'apprentissage des activités scolaires des enfants, les relations transversales entre les activités majeures de l'école maternelle et celles plus connexes.

Quelle que soit l'option retenue pour la scolarisation en maternelle, la formation des enseignants concernés se doit d'instituer la prise en compte de ces registres.

Cela implique :

- **L'actualisation** des connaissances théoriques sur le développement psychologique, comportemental et cognitif de l'enfant de 2 à 6 ans ;
- **Le renforcement** des connaissances relatives aux modalités d'acquisition et d'apprentissage du langage et de la langue, à l'évolution des productions langagières ;
- **Une réflexion à caractère professionnel** sur l'articulation de ces connaissances avec les situations d'apprentissage conduisant à l'élaboration d'outils indispensables pour la classe ;
- **La capacité d'identifier les contenus de savoir** proposés (tâche prescrite, consignes, obstacles et limites, procédures...) afin d'en définir le cadre et le niveau d'approfondissement dans le respect du développement de l'enfant ;
- **Une étude raisonnée spécifique** des modalités d'entrée dans le lire-écrire.

Ces axes de travail doivent en outre être nourris et complétés par l'appropriation de gestes professionnels, propres à l'école maternelle favorisant :

- la médiation orale (gestion des interactions, conduites explicatives, conduites de questionnement) ;
- les stratégies de pilotage et de tissage des activités et des apprentissages (allègement des rythmes de travail, développement d'ateliers dirigés de lecture et de production d'écrit permettant l'observation et le suivi des progrès des élèves) ;
- Les procédures d'étayage (enrôlement, maintien dans la tâche...) ;
- Les modalités de validation et d'évaluation ;
- Le traitement de l'hétérogénéité et le dépistage des dysfonctionnements.

Formation continue :

La formation continue des enseignants est essentielle tout au long de la carrière. La motivation et l'analyse réflexive de leurs pratiques sont nécessaires pour la qualité et les progrès de leur enseignement, favorisant la réussite de chaque élève.

La participation à des manifestations professionnelles, comme les congrès nationaux annuels AGEEM, doit être reconnue dans le cursus de formation. Elle permettra d'accéder aux validations d'acquis d'expériences.